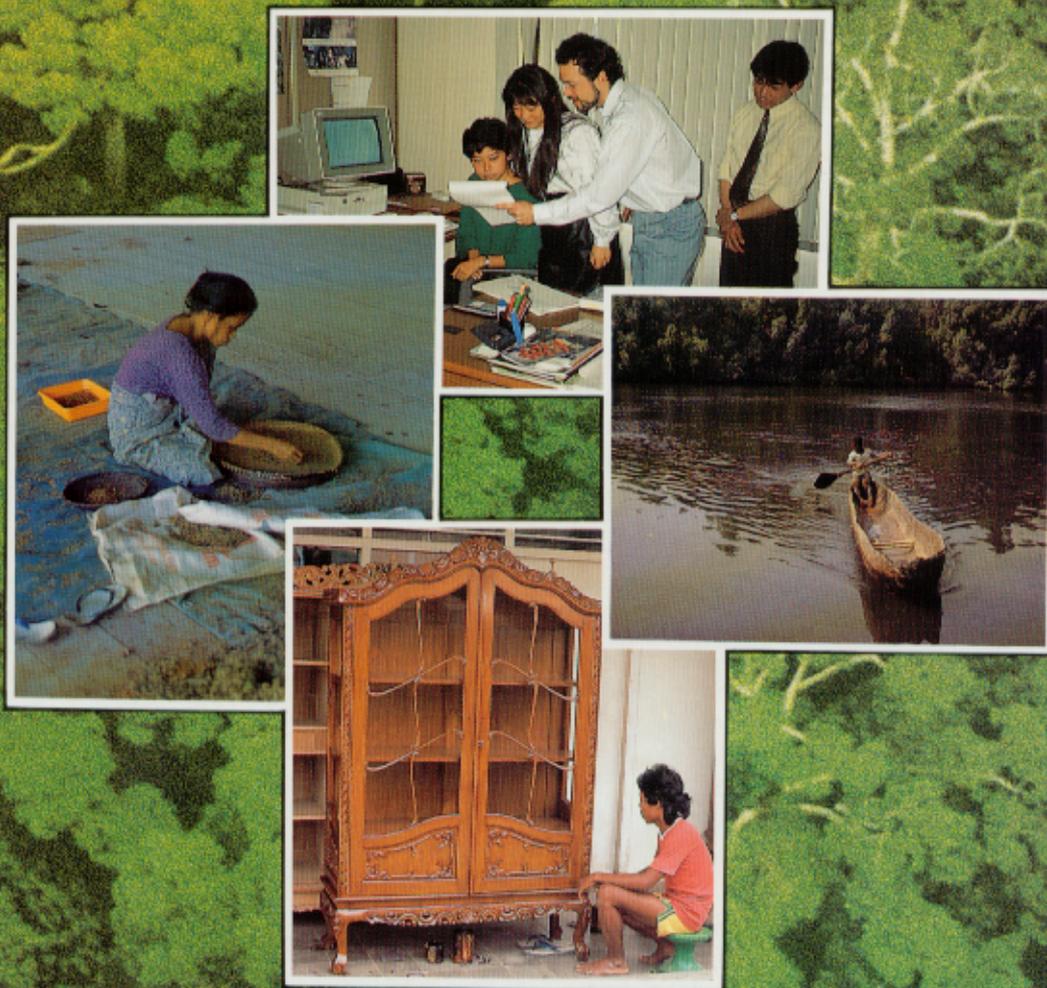


PLAN D'ACTION DE L'OIBT

CRITERES ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES
REGISSANT L'ELABORATION DES PROGRAMMES
ET LES ACTIVITES DE PROJET



INTERNATIONAL TROPICAL TIMBER ORGANIZATION

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

ORGANIZACION INTERNACIONAL DE LAS MADERAS TROPICALES

**CRITERES ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES
REGISSANT L'ELABORATION DES PROGRAMMES
ET LES ACTIVITES DE PROJET**

PLAN D'ACTION DE L'OIBT

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX
Neuvième session
Yokohama, Japon
16 - 23 novembre 1990

AVANT-PROPOS

C'est avec un plaisir tout particulier que je présente à une plus vaste audience le Plan d'action de l'Organisation internationale des bois tropicaux, à un moment où les préoccupations concernant la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales du globe sont plus intenses et plus universelles que jamais.

Le Plan d'action de l'OIBT répond à ces préoccupations en identifiant des domaines prioritaires où devront intervenir des programmes de travail et des projets visant à assurer une utilisation optimale de ressources limitées, notamment humaines et financières. Le Plan définit des stratégies à l'usage des trois Comités permanents du reboisement et de la gestion forestière, de l'industrie forestière, et de l'information économique et de l'information sur le marché, stratégies qui se traduisent ensuite par des Programmes de travail. Elles se présentent en fait comme des ensembles de critères au moyen desquels les propositions de financement - de projets, études d'avant-projet et activités autres que de projets - pourront être objectivement jaugées quant à leur opportunité et leur contribution possible aux objectifs de l'OIBT.

A cet égard, je voudrais noter que l'Organisation s'est activée au cours des douze mois écoulés à rechercher par des voies diverses une amélioration des procédures de soumission des projets. Ces approches simultanées comportaient les actions suivantes: la constitution d'un Comité d'experts pour l'évaluation technique des propositions de projets, un important rapport de deux consultants analysant en détail la procédure technique des propositions de projets, l'organisation de missions dans certains pays ou régions pour aider les pays membres à formuler des projets, la réalisation d'ateliers pour former des cadres moyens à l'identification et à la formulation de projets, et enfin une récente décision à l'issue de la dixième session du CIBT, qui amènera à la rédaction d'un nouveau manuel sur l'élaboration des projets.

Le Plan d'action de l'OIBT est au centre de toutes ces initiatives, du fait qu'il résume d'une manière explicite les principes fondamentaux qui doivent sous-tendre toute nouvelle proposition de projet. Les termes de référence du Comité d'experts, en fait, précisent qu'il doit apprécier les propositions de projets en fonction de leur opportunité "en tenant compte notamment des Plans d'action et des Programmes de travail de l'OIBT". C'est pourquoi j'engage tous les lecteurs, et spécialement ceux qui ont pour tâche de formuler des propositions pour l'OIBT, à lire cette publication en cherchant à se pénétrer des critères et programmes d'action, et à réfléchir aux problèmes exposés dans le Plan d'action et à leurs solutions possibles. Je ne doute pas que ce Plan d'action fournira un guide utile pour l'identification des projets et activités connexes, et contribuera ainsi à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

Dr. B.C.Y. Freezailah
Directeur Exécutif

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Introduction	1
2. Rôle de l'OIBT dans la communauté internationale	1
L'OIBT, lieu de rencontre pour une information sur le marché	2
L'OIBT, lieu de rencontre pour l'élaboration de politiques communes	2
Le rôle spécifique de l'OIBT sur l'arène internationale	2
3. Quelques principes de base	2
4. Stratégies et plans d'action	3
Reboisement et gestion forestière	3
Industrie forestière	4
Information économique et information sur le marché	5
5. Exécution, suivi et évaluation	6
6. Conclusions	7
Annexe 1: Résumé des problèmes et des perspectives	8
Annexe 2: Eléments du programme de travail	15

1. INTRODUCTION

Ce Plan d'action vise à définir le rôle de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et les activités à entreprendre en conséquence. L'OIBT a été créée en vue d'administrer les dispositions et superviser le fonctionnement de l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux (AIBT). L'AIBT a pour objet essentiel l'exploitation durable et la conservation à long terme des ressources forestières tropicales dans un sens large, ainsi que l'expansion et la diversification du commerce et des industries du bois.

Ses activités entrent dans les trois domaines d'intervention qui sont le reboisement et la gestion forestière, l'industrie forestière, l'information économique et l'information sur le marché, traités par ses trois Comités permanents.

Economie et écologie sont sans cesse plus interdépendantes - que ce soit à l'échelon local, national, régional ou mondial. La présence dans un pays de forêts et de terres à reboiser constitue un vecteur potentiel de développement. Outre la planification et la mise en oeuvre de mesures motivées par des raisons environnementales pressantes, nous devons aussi envisager des mesures destinées à faire face à une consommation future accrue de produits forestiers. La conservation des forêts et la constitution d'un domaine forestier permanent sont les préalables de l'approvisionnement futur en bois.

L'OIBT ne doit pas se contenter de rechercher l'équilibre entre la conservation et l'exploitation des forêts tropicales, mais doit aussi encourager et appuyer les efforts visant à réaliser un développement intégré et harmonieux de la chaîne de production, qui se reflète dans le champ d'action de ses trois Comités permanents: forêt, industrie, marché du bois. L'aménagement et la mise en valeur durables des forêts tropicales doivent être un objectif commun, non seulement pour les pays tropicaux qui les possèdent mais aussi pour la communauté mondiale toute entière.

2. ROLE DE L'OIBT DANS LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

L'OIBT est une organisation intergouvernementale qui groupe tous les principaux pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux. C'est la seule organisation établie par un traité international qui s'occupe uniquement de forêts tropicales, et elle constitue **un lieu de rencontre unique pour la coopération et la consultation** entre gouvernements membres et organisations non gouvernementales, industries et commerce du bois.

Les particularités uniques de l'OIBT en tant qu'organisation sont les suivantes:

Objectifs conjoints d'utilisation et de conservation

Association sur un pied d'égalité entre pays producteurs et consommateurs.

Encouragement et facilités offertes pour une participation des ONG, de l'industrie et du commerce du bois.

Ces particularités des objectifs, de la structure et des règles de travail de l'OIBT créent des perspectives spécifiques qui n'existent pas ailleurs. Parmi celles-ci il y a notamment le fait qu'elle fournit un lieu de rencontre pour une consultation et un échange d'information sur le marché du bois, et pour l'élaboration de politiques communes.

L'OIBT, lieu de rencontre pour une information sur le marché

Les perspectives à long terme du marché des bois tropicaux fournissent des éléments essentiels pour une politique et une planification à longue échéance. Une meilleure information sur la production, la consommation, l'exportation, l'importation, les prix, les produits transformés, les emplois des bois, grâce à un effort collectif et une collaboration avec la FAO et autres organismes internationaux compétents, est une caractéristique essentielle de l'aboutissement des activités menées au sein de l'OIBT. Les associations non gouvernementales de commerce et d'industrie du bois et les ONG s'occupant de conservation prennent une part active et utile à ces discussions.

L'OIBT, lieu de rencontre pour l'élaboration de politiques communes

Des directives uniformes pour le développement de systèmes d'aménagement forestier propres à assurer une production soutenue, et l'encouragement à la constitution d'un domaine forestier permanent, sont nécessaires pour garantir l'avenir de la production et du commerce des bois. Reconnaisant et respectant l'importance des utilisations de la forêt autres que la production de bois, telles que maintien de la biodiversité, protection des sols, fonctions d'habitat, etc., et la nécessité de réaliser un équilibre entre ces utilisations et la production de bois, il incombe à l'OIBT de stimuler l'élaboration de plans de production ligneuse à long terme en tant qu'élément indispensable des politiques forestières d'ensemble.

Le rôle spécifique de l'OIBT sur l'arène internationale

Au plan international, l'encouragement et la promotion de plans de production ligneuse à long terme, et de systèmes d'aménagement propres à assurer une production soutenue et économiquement viable, sont l'élément majeur des efforts de l'OIBT. Elle devra prendre les dispositions appropriées pour harmoniser ses activités avec d'autres telles que le Plan d'action forestier tropical (PAFT), et pour une consultation et une coopération avec les Nations Unies et leurs organes, tels que la CNUCED, l'ONUDI, le PNUE, le CCI et la FAO, et avec d'autres organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales compétentes. Dans toute la mesure du possible, elle fera appel aux moyens matériels, aux services et aux experts de ces organisations, afin d'éviter le double emploi et accroître l'efficacité. L'OIBT elle-même n'est pas un organisme d'exécution.

3. QUELQUES PRINCIPES DE BASE

Le travail de l'OIBT consiste essentiellement en travail continu (Comités/Secrétariat) et en travail non continu (projets et études préalables aux projets). Le travail continu hors projet des Comités et du Secrétariat est lié aux activités opérationnelles menées au titre de projets, et ils doivent s'appuyer mutuellement.

Les pays membres de l'OIBT proposent à l'Organisation des activités opérationnelles pour réaliser les actions prévues au Plan d'action. Certaines de ces actions doivent être réalisées directement par l'OIBT, tandis que d'autres seront réalisées plus efficacement en influant sur le travail et les priorités d'autres organisations.

L'établissement de priorités se fait par les membres eux-mêmes, lorsqu'ils font un choix des problèmes à traiter dans leurs propositions de projets, et en fin de compte par le Conseil lorsqu'il approuve et autorise l'exécution et le financement des projets.

En considération des disponibilités de fonds, il est nécessaire d'orienter les actions et les ressources de l'OIBT vers les domaines de plus haute priorité, et notamment ceux dans lesquels l'organisation a une compétence exceptionnelle ou unique. A cet égard, il importe de prendre en considération les activités et les compétences d'autres organisations internationales et bilatérales s'occupant de forêts tropicales, et d'agir de manière complémentaire.

Le double emploi et les chevauchements peuvent facilement être évités au stade de la préparation et de l'évaluation des projets telles que prescrites dans l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux et en accord avec les règles de présentation des projets. Des consultations avec les organismes concernés doivent également être entreprises afin d'éviter le double emploi et rentabiliser au maximum les actions.

L'OIBT est consciente de l'importance des contraintes sociales, économiques et politiques, aussi bien que des contraintes techniques.

La dynamique des activités de l'OIBT doit venir à l'appui des stratégies ou des efforts nationaux, mais en se situant toujours en conformité avec les politiques collectives définies et acceptées et avec les critères établis pour les projets.

L'OIBT doit travailler essentiellement avec les gouvernements, en les encourageant, les stimulant, les convainquant, et en facilitant et coordonnant le travail avec eux.

Les programmes de projets doivent se concentrer en priorité dans les domaines où l'OIBT peut apporter une contribution efficace, ce qui renforcera son rôle en produisant des résultats valables dans des domaines d'activité soigneusement choisis.

4. STRATEGIES ET PLANS D'ACTION

Les principaux problèmes et les solutions possibles, tels que définis dans les différentes sections des Plans d'action des Comités, sont résumés sous une forme comparative en Annexe 1.

Les objectifs de l'OIBT sont de fournir un lieu de rencontre pour la coopération et la consultation entre ses membres producteurs et consommateurs et autres parties intéressées en ce qui concerne tous les aspects de l'économie des bois tropicaux, notamment l'exploitation et l'aménagement durables des forêts tropicales et de leurs ressources génétiques, tout en maintenant l'équilibre écologique des régions concernées.

Un objectif prioritaire est d'arrêter la destruction et la dégradation des forêts tropicales, et de soumettre toutes les forêts productives aussitôt que possible à un aménagement rationnel, de sorte que d'ici à l'an 2000 toutes les exportations de bois tropicaux proviennent de forêts aménagées selon le principe du rendement soutenu.

Reboisement et aménagement forestier

Les principaux objectifs sont d'encourager l'élaboration de politiques nationales et d'appuyer le développement et la mise en oeuvre de systèmes d'aménagement forestier rationnel.

Les stratégies fondamentales suivantes ont été identifiées:

- a) Fournir un lieu de discussion sur des sujets relatifs à l'aménagement des forêts tropicales.
- b) Encourager l'élaboration de politiques nationales et internationales visant à l'aménagement rationnel des forêts tropicales, et renforcer les institutions nationales qui en ont la responsabilité.
- c) Susciter un sentiment d'urgence parmi les pays consommateurs et producteurs concernant la nécessité de maintenir les disponibilités de bois tropicaux grâce à un aménagement forestier qui assure une production soutenue.
- d) Démontrer la viabilité économique des investissements à long terme dans l'aménagement forestier, et encourager de tels investissements.

- e) Aider les pays producteurs à élaborer des législations et des politiques nationales de mise en valeur des terres en vue de constituer un domaine forestier permanent, et à accélérer la constitution de ce domaine.
- f) Aider à la création d'une base scientifique pour l'aménagement forestier.
- g) Développer et promouvoir la base intellectuelle, économique et technologique pour des systèmes d'aménagement forestier intégré et une utilisation optimale des forêts tropicales, en tenant compte des multiples bénéfices qui peuvent en être tirés.
- h) Promouvoir et aider l'acquisition de compétences en matière de recherche et de mise en oeuvre des aménagements forestiers.
- i) Encourager le développement de plantations forestières de production pour restaurer et mettre en valeur les terres non forestières et les zones dégradées, et réduire la dépendance vis-à-vis des forêts naturelles pour la production de bois.
- j) Aider à la formulation et à la publication de critères, normes et directives concernant l'utilisation durable et la conservation des forêts tropicales.
- k) Aider à la mise en place d'aires de démonstration présentant différents modèles d'aménagement, afin d'activer le transfert de technologie et de connaissance scientifique.
- l) Encourager la participation entière des institutions locales à l'élaboration et à l'exécution des projets.
- m) Promouvoir l'échange d'information et d'expérience grâce à l'établissement de réseaux.

Le Comité a organisé les actions proposées de telle sorte qu'elles contribuent à la plus large extension possible des techniques d'aménagement forestier. Ces actions sont classées en quatre catégories:

1. Promotion - ces actions visent à convaincre tous ceux qui sont engagés dans l'aménagement des forêts tropicales naturelles, ou qui sont concernés par cet aménagement.
2. Diagnostic - concerne l'examen poussé de problèmes critiques en vue de déterminer exactement quelles actions sont les plus nécessaires et quelles actions doivent être entreprises.
3. Démonstration - faire connaître des exemples de réalisations réussies qui pourront servir de modèles ailleurs, et élaborer de nouveaux modèles lorsque c'est nécessaire.
4. Appui technique - fournir une assistance en vue d'une expansion à grande échelle plus rapide et plus efficace de ces pratiques rationnelles d'aménagement.

Industrie forestière

Les objectifs sont de promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux et l'amélioration des conditions structurelles, en encourageant une transformation plus poussée des bois dans les pays membres producteurs. Une priorité est d'accroître les connaissances et compétences sur tous les multiples aspects de ce domaine: de gestion, logistiques, techniques, économiques, biologiques, de conservation, sociaux, juridiques.

Les éléments clefs suivants de la stratégie ont été identifiés:

- a) Promouvoir le développement de produits de forte valeur ajoutée dans les pays producteurs.

- b) Améliorer la commercialisation et la distribution des produits transformés de bois tropicaux.
- c) Promouvoir de nouvelles essences et de nouveaux produits, et l'emploi des bois tropicaux dans la construction.
- d) Promouvoir une transformation et une utilisation plus efficaces des bois tropicaux, y compris réduction des déchets, et récupération et utilisation des résidus de coupe.
- e) Introduction et démonstration de méthodes innovatrices de production, et application pratique de ces méthodes.
- f) Promouvoir le développement des ressources humaines à tous les niveaux.
- g) Accroître le rôle du secteur privé.
- h) Encourager des politiques appropriées et le renforcement des institutions.
- i) Suivre le développement de la transformation plus poussée des bois.

Le Plan d'action se divise en cinq domaines d'activité qui sont les suivants:

1. Commercialisation des produits ligneux tropicaux, et amélioration des compétences en matière de commercialisation.
2. Promotion des investissements et des entreprises en association, comme moyen de favoriser une transformation plus poussée des bois et de moderniser les industries existantes.
3. Recherche et vulgarisation en matière de transformation et utilisation des bois tropicaux, en vue d'optimiser l'utilisation des ressources et le rendement de l'industrie.
4. Développement des ressources humaines à tous les niveaux, comme moyen d'améliorer le rendement de l'industrie et la qualité des produits et de renforcer les capacités en matière de gestion.
5. Renforcement des politiques et des institutions, comme moyen d'améliorer la disponibilité permanente de matière première, l'accès aux marchés, la rentabilité industrielle et l'attrait des investissements.

Information économique et information sur le marché

Les objectifs sont d'améliorer l'information économique sur les bois tropicaux au bénéfice des membres et de la communauté internationale, et d'améliorer l'information sur le marché en vue d'assurer une plus grande transparence du marché des bois tropicaux.

Les éléments de stratégie suivants ont été identifiés:

- a) Faire de l'OIBT le lieu de rencontre reconnu pour réaliser un consensus sur l'ensemble de principes qui doivent guider la stratégie générale de mise en valeur durable des forêts tropicales.
- b) Fournir une information sur les aspects socio-économiques de la foresterie, et souligner l'importance de l'intégration des perceptions et priorités des populations locales dans la politique forestière et la planification des projets;

- c) En s'appuyant sur les études réalisées, mobiliser l'opinion mondiale pour promouvoir des politiques commerciales et créer une transparence des marchés propres à procurer de manière durable un maximum de profits tant aux consommateurs qu'aux producteurs;
- d) Assurer une coordination effective du travail de l'OIBT et des organisations nationales et internationales, en prenant des mesures afin de combler les lacunes dans la collecte de données, l'information sur le marché et l'analyse des orientations;
- e) Assurer et renforcer les capacités nationales des pays en développement membres de l'OIBT en matière de statistiques et d'analyse économique.
- f) Former du personnel de pays producteurs en matière d'identification et de formulation de projets.

Le Plan d'action se divise en cinq domaines d'activité qui sont les suivants:

1. Collecte, analyse et diffusion d'information.
2. Assistance technique dans la création et l'amélioration de services de statistique et d'analyse économique.
3. Tribune consultative pour les producteurs, les consommateurs, le commerce des bois, les organisations de défense de l'environnement et autres parties concernées par le marché des bois tropicaux.
4. Etudes de situation, de tendances et de perspectives ayant pour objet d'améliorer la connaissance des conditions et des perspectives du commerce des bois tropicaux.
5. Etudes d'orientation ayant pour but de renforcer le rôle de l'OIBT en matière de formulation et de coordination de politiques communes.

5. EXECUTION, SUIVI ET EVALUATION

Le travail et le rôle de l'OIBT doivent traduire un équilibre judicieux entre travail de projets et travail hors projets. Les pays membres de l'OIBT proposeront à l'Organisation des activités opérationnelles pour mettre en oeuvre les actions inscrites au Plan d'action et Programme de travail. La mise en oeuvre de ce Plan d'action et de ses activités de programme doit mettre l'accent sur des normes efficaces de suivi, évaluation et examen. Les règles de l'OIBT relatives aux projets doivent être constamment réexaminées pour aider à atteindre ce but: formulation judicieuse des projets et évaluation technique efficace, approbation rapide et prompt allocation de fonds pour l'exécution. Les rapports sur l'état d'avancement de l'exécution doivent être régulièrement préparés par le Secrétariat et soumis aux Comités et au Conseil pour faciliter le suivi et l'évaluation des activités opérationnelles approuvées et exécutées, ainsi que la coordination avec les programmes analogues menés par d'autres organisations qui contribuent à la réalisation des objectifs de ce Plan d'action. Les Comités et le Conseil, par ces processus ou autrement, identifieront les corrections ou modifications possibles afin d'optimiser la mise en oeuvre du plan et prendre les mesures de révision et de correction nécessaires. Ces procédures doivent être suivies scrupuleusement et avec cohérence, afin d'évaluer l'impact des activités de l'OIBT et leur rapport avec la stratégie générale de mise en valeur durable des forêts tropicales.

6. CONCLUSIONS

Les chances de conservation et d'utilisation durable des forêts du globe nous échapperont si des ressources humaines et financières suffisantes et judicieusement réparties ne sont pas engagées pour réaliser ce Plan d'action.

La protection des forêts tropicales pose de multiples problèmes, qu'il faut attaquer sur plusieurs fronts. L'OIBT ne peut traiter que ceux qui entrent dans son mandat et dans sa compétence. Il faut une approche plus coordonnée et équilibrée de la part des organisations nationales et internationales concernées par les multiples aspects de cette ressource irremplaçable.

Notre connaissance commune de la ressource est limitée, mais ce ne peut en aucune façon être une raison pour ne pas agir en vue d'arrêter la destruction de ces forêts et réaliser de manière permanente les multiples bénéfices qu'elles nous offrent.

Le Plan d'action est fondé sur un équilibre entre les diverses interventions - promotion, diagnostic, démonstration, appui technique - dans les domaines du reboisement et de la gestion forestière, du développement industriel et de l'information sur le marché. Sa réalisation dépendra de la bonne volonté et de l'engagement des membres.

RESUME DES PROBLEMES ET DES PERSPECTIVES

Problèmes

A. Les forêts tropicales et leurs utilisations multiples.

1. Les ressources forestières tropicales sont en voie d'épuisement et de dégradation accélérés.

Il en résulte un certain nombre de menaces:

- Menace pour la forêt elle-même, sa flore et sa faune, sa diversité biologique, et pour la population vivant en forêt et de la forêt.
- L'industrie forestière tropicale ne pourra se développer sans un approvisionnement durable en matière première ligneuse à prix concurrentiels.
- Le marché international des bois tropicaux ne survivra que s'il bénéficie d'un approvisionnement suffisant, permanent et régulier de produits ligneux. Il y aura toujours concurrence entre bois tropicaux et bois tempérés, et entre bois et autres matières premières non ligneuses, qui sont moins désirables du point de vue de l'environnement.
- Une action internationale visant à restreindre l'utilisation des bois tropicaux dans le but de sauver les forêts tropicales pourrait en fait conduire à une dépréciation de leur potentiel économique, et ainsi compromettre les perspectives d'utilisation durable et de conservation de ces forêts. Jusqu'à présent ces actions n'ont fait que susciter un sentiment général d'urgence, qui pourrait faciliter et stimuler des actions appropriées au plan national et international.

Solutions possibles

A. Les forêts tropicales et leurs utilisations multiples.

1. Actions intégrées au plan national et international visant à arrêter la destruction et la dégradation des forêts tropicales.

Ces actions comprennent les mesures suivantes:

- Planification intégrée de l'utilisation des terres, et développement de systèmes agricoles stables.
- Elaboration de cadres juridiques pour le domaine forestier permanent.
- Planifier à l'avance un aménagement polyvalent des forêts non encore exploitées qui soit durable et socialement acceptable.
- Décisions de principe et incitations pour le contrôle des zones exploitées et non exploitées.
- Mesures de restauration des terres forestières dégradées.
- Politiques et incitations pour la création de forêts "de protection" et "de conservation".
- Mesures et incitations pour l'établissement de surfaces suffisantes de plantations forestières et arboricoles sur terres non forestières, en vue de la production de bois et de bénéfices écologiques basés sur des plans à long terme de production de bois.

La décision collective prise par l'OIBT de fixer un objectif dans le temps, à savoir l'an 2000, date à laquelle toutes les exportations de bois tropicaux devront provenir de forêts rationnellement aménagées, traduit la volonté des pays producteurs de surmonter du mieux possible les obstacles politiques, sociaux, économiques et techniques qui s'opposent à l'aménagement et à l'utilisation durables de leurs forêts. Elle traduit de même la volonté des pays consommateurs d'encourager et appuyer ces efforts.

2. Les perspectives de mise en valeur durable diffèrent.

Les pays tropicaux en développement sont confrontés à de multiples problèmes qui influent sur les perspectives de mise en valeur durable de leurs forêts. Celles-ci varient considérablement selon les pays et les régions, quoique la base de ressource physique se détériore dans les trois grandes régions productrices. La chaîne de production, de la forêt au marché en passant par l'industrie, est pour la plus grande part peu développée et mal équilibrée, et n'offre pas une rentabilité satisfaisante dans ses diverses étapes.

3. Les politiques à long terme concernant la forêt et l'utilisation des terres sont généralement inexistantes, ou insuffisamment appliquées.

De nombreux facteurs politiques, sociaux et économiques entravent le développement de telles politiques. Cependant c'est un fait qu'un aménagement forestier durable, qu'il s'agisse de forêts naturelles ou artificielles, exige le long terme et un horizon de prévision stable. Des investissements appropriés dans la production future requièrent des perspectives de rentabilité acceptable et un contexte juridique sûr. L'octroi de concessions d'exploitation forestière de courte durée ou non contrôlées, moyennant une redevance insignifiante de prix des bois sur pied, va à l'encontre de toute politique forestière à long terme, et également de tous les efforts visant à améliorer la qualité de l'exploitation forestière et la prise en compte de l'environnement dans les opérations forestières.

2. Chaque pays doit déterminer sa propre stratégie.

La forêt en tant qu'outil de développement durable doit être traitée différemment selon les pays et les régions. S'il s'agit de subsistance ou de protection de l'environnement, les conditions seront assez comparables. La mise en valeur des forêts en vue de l'exportation de bois et autres produits forestiers, en revanche, variera considérablement selon la productivité réelle, l'efficacité et la compétitivité. Il y a un vaste champ d'améliorations possibles, grâce au transfert de technologie, au développement des ressources humaines, et à une coopération régionale et internationale accrue. Il y a aussi de larges possibilités de mieux utiliser les capacités et les compétences déjà existantes, mais entravées par des facteurs politiques, sociaux et économiques.

3. Coordination des activités de l'OIBT en matière de planification de la mise en valeur.

Le Plan d'action forestier tropical fournit un cadre pour le développement de politiques forestières nationales. Cette activité doit être partie intégrante d'un aménagement d'ensemble des terres, admettant sans réserve la constitution d'un domaine forestier permanent. L'OIBT doit faire en sorte que le rôle des forêts en tant que facteur durable de production ligneuse et de développement économique soit bien pris en compte dans la constitution du domaine forestier et la planification de sa mise en valeur.

Les actions dans ce domaine sont notamment les suivantes:

- Renforcement des initiatives en matière de politique intéressant le secteur forestier.
- Elaboration de modèles de cadre juridique se rapportant à l'utilisation des terres, au domaine forestier permanent, à l'amodiation ou aux concessions à long terme.
- Elaboration de modèles pour démontrer la viabilité économique de l'aménagement des forêts naturelles, y compris des systèmes d'aménagement forestier intégré.
- Etudier les incitations propres à encourager une mise en valeur durable.

4. Le manque de connaissances entrave la mise en valeur durable des forêts.

Les contraintes techniques telles que manque de connaissances en matière de biologie, technologie et économie forestières, le manque de compétence, l'insuffisance des effectifs de personnel, ainsi que l'ignorance du public et la méconnaissance de l'intérêt général, sont autant de facteurs qui restreignent gravement la mise en valeur durable des forêts. La recherche forestière, fondamentale ou appliquée, est difficile et coûteuse, et prend du temps. L'expérience passée montre qu'il est difficile de parvenir à une coopération, une coordination et une documentation efficaces au plan international et régional en matière de recherche-développement forestière, bien que ce soit très nécessaire. Les programmes et projets de recherche-développement doivent par conséquent être mieux formulés, préparés, coordonnés et documentés dans l'avenir. Les mécanismes de transfert de connaissance existante et de gestion et développement des ressources humaines doivent être rendus plus efficaces.

4. L'organisation des connaissances existantes et le développement des ressources humaines dans le domaine de l'aménagement forestier durable peuvent être amorcés par des actions immédiates. Des programmes et projets de recherche-développement peuvent être lancés après une formulation globale du problème et une préparation attentive.

L'OIBT fournit un lieu de rencontre pour une consultation et une coopération entre ses membres dans sa sphère de compétence. Elle offre d'autre part des possibilités d'action collective de recherche en foresterie tropicale et utilisation des bois tropicaux. Les mesures visant à l'organisation des connaissances existantes sont notamment les suivantes:

- Elaboration de directives sur les "techniques optimales" en vue d'un aménagement forestier durable.
- Elaboration de directives concernant les problèmes environnementaux et sociaux en rapport avec l'aménagement forestier.
- Développement d'approches pour la coopération régionale.
- Mise en place de réseaux mondiaux d'aires et de projets de démonstration et d'échange d'information, coordonnés dans le but d'améliorer les techniques d'aménagement forestier dans les pays producteurs.
- Renforcement de la recherche dans des domaines critiques tels que réponse aux traitements sylvicoles, et relations station/essence.
- Spécification des besoins et des moyens pour relever le niveau de technologie et de compétence dans les pays producteurs, y compris les moyens de renforcer leurs institutions.
- Spécification des besoins et des moyens pour fournir une information de base en vue de l'élaboration de politiques forestières nationales, tels qu'études à long terme de la production et de la consommation.

B. L'industrie forestière.

1. Un approvisionnement soutenu en matière première ligneuse à des prix compétitifs est la principale gageure à laquelle est confrontée l'industrie forestière tropicale.

Accroître la production de dérivés des bois feuillus tropicaux, et même la maintenir à son niveau actuel, est problématique en raison des contraintes d'approvisionnement en grumes dues à la pénurie de bois et aux problèmes d'exploitation et de transport. L'insuffisance de l'offre de grumes peut souvent être attribuée à la surexploitation passée et présente des forêts les plus accessibles, sans régénération suffisante. Les concessionnaires forestiers et exploitants indépendants se soucient généralement peu du sort de la forêt après le passage des coupes. La pratique presque générale consiste à "écrémer" les meilleures grumes d'un petit nombre d'essences commerciales, ce qui en retour engendre des coûts relativement élevés en raison du faible volume de bois extrait.

Le problème de l'approvisionnement durable en bois des industries existantes et à créer dans les pays producteurs ajoute ainsi un certain nombre d'aspects nouveaux au problème de la mise en valeur durable des forêts:

- Quels sont les différents choix possibles de production en ce qui concerne les produits et les marchés ?
- Quels sont les essences, dimensions, qualités et volumes demandés ? A court terme - à long terme ?
- Quels sont les coûts, et quels sont les moyens d'exploitation et de transport vers différents sites industriels possibles ? Pour différents assortiments de bois ?
- Quelles sont les perspectives d'utilisation accrue d'essences secondaires ? Du point de vue de la conservation et de l'aménagement des forêts ? Du point de vue de la transformation industrielle ? Du point de vue de l'acceptation sur le marché ?
- Quelles sont, de ces mêmes points de vue, les perspectives à long terme des plantations forestières industrielles ?
- Quelles sont les perspectives d'amélioration de l'exploitation et de la manipulation des bois ? Selon différents modes possibles de vente, récolte et transport des bois ?

B. L'industrie forestière.

1. Perspectives d'amélioration et de continuité des approvisionnements.

Une amélioration générale des disponibilités de bois est conditionnée par des mesures à long et à court terme dans le secteur forestier telles que discutées ci-dessus. Dans de nombreux pays producteurs il y a place également pour l'amélioration de politiques industrielles et fiscales qui peuvent faire obstacle à un développement intégré à long terme de la forêt et des industries forestières. Dans la plupart des cas individuels il y a aussi beaucoup de possibilités d'amélioration aux différentes étapes de la chaîne de production:

- Adaptation de l'industrie à l'utilisation de plus petites dimensions et d'un plus grand nombre d'essences par élargissement de la gamme du mélange d'essences ou substitution d'essences, et adaptation correspondante de l'aménagement forestier pour l'accorder aux besoins de l'industrie. A condition d'être acceptable du point de vue de l'utilisation multiple de la forêt, cela pourra conduire à un plus grand volume de bois extrait à l'hectare avec un système de coupes sélectives.
- Une étude récente effectuée pour le compte de l'OIBT par l'Institut des travaux forestiers de Suède indique que les systèmes d'exploitation et les équipements disponibles dans le commerce pour l'exploitation des forêts tropicales - dont quelque 2 millions d'hectares sont parcourus en coupe chaque année dans les pays membres de l'OIBT - sont satisfaisants, bien que des améliorations techniques soient nécessaires pour les adapter à des conditions de travail diverses. Toutefois, les équipements, éléments et systèmes techniquement appropriés ne sont pas utilisés à une large échelle. Lorsqu'ils le sont, ils le sont souvent dans des conditions non optimales, et avec un savoir-faire insuffisant. Le rapport indique une économie potentielle moyenne de 8 \$EU/ha dans les coûts d'exploitation et une réduction potentielle du dommage au peuplement restant correspondant à un accroissement de la valeur de la production future de l'ordre de 30 pour cent.

2. Les exportations de grumes restent prédominantes - l'industrie est peu développée

A mesure que l'industrie évoluera de son stade de transition actuel vers une utilisation durable des ressources, les entreprises devront être mieux planifiées, et disposer d'un personnel mieux formé au plan de la gestion et de la technique. Dans la plupart des pays membres producteurs, l'industrie se caractérise généralement par de petites unités de production et un faible niveau de technologie, et le plus souvent elle repose uniquement sur des grumes de hautes classes de qualité et de grand diamètre d'un petit nombre d'essences principales, que sont indubitablement de plus en plus chères. La qualité des équipements et de la production doit être améliorée, et il faudra créer des incitations pour encourager une meilleure conversion et un meilleur rendement de la matière première. Les incitations pour l'amélioration de l'industrie devront provenir du marché de ses produits. Tant qu'il n'y aura pas une demande du marché, qui est essentielle, également pour des produits de moins haute qualité tels que bois de construction, et une demande pour les résidus industriels, il sera très difficile de réaliser une industrie rentable à long terme.

3. Le manque de financement est aussi un problème.

La modernisation et l'expansion des industries, et la création de nouvelles industries, sont nécessaires pour permettre aux pays tropicaux producteurs d'accroître la transformation secondaire de leurs bois afin de tirer un profit optimal de leurs ressources forestières. Il faut pour cela des investissements importants, qui sont en général difficilement disponibles. Le manque de financement est essentiellement le signe d'une rentabilité médiocre et d'un climat d'investissement défavorable.

2. Perspectives d'amélioration de l'industrie forestière

Une transformation plus intensive et plus poussée des bois dans les pays membres producteurs est un objectif primordial de l'OIBT, de même que l'expansion et la diversification du commerce international des produits ligneux tropicaux. Dans la situation critique actuelle, c'est la survie même de l'économie des bois tropicaux qui est en jeu. Il n'y a pas de solution simple au développement de l'industrie forestière, en dehors de la nécessité de créer un climat économique favorable et une concurrence sur les marchés qui incitera à la modernisation et à une plus grande productivité et rentabilité de l'industrie. L'organisation et le transfert des connaissances actuelles, et le développement des ressources humaines, sont des mesures d'action directe auxquelles l'OIBT peut apporter sa contribution.

3. Le financement dépend des perspectives.

L'assistance technique et les investissements étrangers dans les industries des bois tropicaux sont souvent proposés comme moyens de résoudre le problème du financement. A moins qu'il n'y ait des conditions préalables essentielles de rentabilité à long terme et un climat d'investissement favorable et stable, ce qui en général implique un marché libre, sûr et concurrentiel, toutefois, de tels investissements ont peu de chances de se concrétiser. Les principales contributions de l'OIBT pourront se situer dans les directions indiquées ci-dessus, et dans des actions visant à améliorer l'information sur le marché aux différentes étapes de la filière de production.

C. Le marché des bois tropicaux.

1. Le marché des bois tropicaux manque de transparence.

L'économie des bois tropicaux se caractérise par son instabilité, due non seulement à la destruction et à l'appauvrissement des ressources (dus en partie à des politiques de prix à courte vue), mais également aux importantes fluctuations des monnaies et à des politiques commerciales hétérogènes, pour ne citer que ces quelques raisons. Dans ces circonstances il est nécessaire d'avoir la meilleure information possible sur le marché, et une plus grande transparence de celui-ci.

Les industries forestières dans les pays producteurs ont rarement accès à une information sur le marché suffisante pour prendre des décisions rationnelles concernant leurs stratégies de production et de commercialisation. Les gouvernements, bien que généralement responsables de la plus grande part des ressources forestières, ont des données insuffisantes pour apprécier les tendances dans la demande et dans les prix afin de faire des choix judicieux de stratégies de production et de développement.

Les pays consommateurs également ont besoin d'une information appropriée sur l'offre de produits forestiers tropicaux, et ils sont désavantagés par une transmission insuffisante des signaux du marché, notamment dans le cas de changements rapides dans la structure de la demande sous l'effet de causes externes.

Le public international a lui aussi besoin d'une information sur le marché des bois tropicaux et ses différents aspects, notamment lorsqu'il s'agit de la question de l'équilibre souhaitable entre exploitation et conservation des forêts.

C. Le marché des bois tropicaux.

1. Perspectives d'amélioration de l'économie des bois tropicaux.

Une amélioration de l'information sur le marché sera incapable à elle seule d'améliorer l'économie des bois tropicaux ou de renverser les tendances du déboisement. Une prévision à long terme de l'offre et de la demande (ou plutôt des études de production et de consommation) s'appuyant sur une bonne information concernant la ressource, les changements technologiques, la consommation et les tendances du marché, constitue un moyen sûr pour améliorer les décisions et la planification en matière d'aménagement et d'exploitation des forêts tropicales. Un système efficace d'information sur le marché fournira un élément capital dans la discussion au sein de l'OIBT. Il faudra chercher des réponses à des questions clés telles que celles-ci :

- Comment se forment les prix des produits forestiers tropicaux aux divers stades sur les marchés internationaux ?
- Comment une plus grande transparence et une plus grande efficacité du marché peuvent-elles influencer sur les prix et les coûts aux différents stades ?
- Comment l'équilibre à long terme de l'offre et de la demande est-il susceptible de toucher les fournisseurs et les consommateurs de produits forestiers tropicaux ?

2. L'information sur le marché, problème de coopération, de coordination et de documentation, et problème de volonté et de capacité de fournir régulièrement une information fiable et à jour.

La notion d'"information sur le marché" doit être interprétée dans un sens très large. Elle englobe la masse d'information qui est nécessaire pour le fonctionnement et la planification à long terme des secteurs de la forêt et des industries forestières et de leurs marchés. Certaines des informations essentielles nécessaires sont difficiles à obtenir, en raison de leur complexité et du grand nombre de sources d'information différentes. Les données nationales de base sont difficiles à obtenir pour la raison que les entreprises sont petites et dispersées, ou encore pour des raisons de secret commercial. Plusieurs organismes des Nations Unies tels que la FAO, le Comité des bois de la Commission économique pour l'Europe, la CNUCED, l'ONUDI, contribuent à la masse de données nécessaires, ainsi que des organismes nationaux, des ONG et des instituts de recherche. La capacité de l'OIBT de fournir des services d'information sur le marché et une tribune de discussion sur le marché dépend essentiellement, toutefois, de la coopération et de la solidarité des Etats membres.

2. Un accroissement de la capacité propre de l'OIBT est la clef des services d'information sur le marché pour ses membres.

Le Secrétariat de l'OIBT s'occupe actuellement de développer sa capacité dans ce domaine en vue de fournir des services à ses membres. C'est un processus réciproque en ce sens que le succès du travail de l'OIBT accroîtra également la compétence et la capacité de ses membres. Il offre d'autre part l'occasion aux pays membres d'apporter (sur demande) une contribution volontaire à la masse de connaissance à édifier au sein du Secrétariat. Un moyen pour cela serait de fournir des experts pour un comité consultatif proposé concernant l'information sur le marché. Un premier pas vers une meilleure coopération entre l'OIBT et ses membres serait la désignation de correspondants nationaux permanents pour assister le Secrétariat dans la collecte de statistiques et autres informations utiles.

ELEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Cette annexe récapitule les éléments du Programme de travail contenus dans les trois Plans d'action et Programmes de travail des trois Comités. La liste concernant le Comité du reboisement et de la gestion forestière contient les éléments du Programme de travail initial PCF(IV)/2 de 1988 et ceux du Plan de travail pour l'année 1990 tel qu'adopté par le Conseil à sa session d'automne de 1989, PCF(V)/3-4 Rev.1.

REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE

Promotion

- Examen des politiques concernant le secteur forestier

Action: Encourager et promouvoir des études du secteur forestier qui s'attachent tout particulièrement à l'aménagement des forêts naturelles, à l'influence des autres secteurs de l'économie et aux préoccupations environnementales.

- Rencontres organisées par l'OIBT

Actions:

- a) Organiser trois réunions régionales pour mobiliser un appui à l'aménagement des forêts naturelles.
- b) Le Comité devra inciter le Comité permanent de l'information économique et de l'information sur le marché à organiser des réunions pour examiner la situation de l'offre et de la demande dans les trois régions.

- De combien de forêts tropicales le monde a-t-il besoin ?

Action: l'OIBT devra inciter la FAO à conduire une étude sur les besoins de forêts tropicales, et appuyer cette étude et y participer activement.

- Représentations politiques

Action: Participer activement à des conférences et des réunions pour assurer que la conservation et l'aménagement durable des forêts tropicales reçoivent l'attention voulue.

Diagnostic

- Evaluation des ressources forestières tropicales

Action: Demander à la FAO d'inclure dans sa nouvelle étude d'évaluation des ressources des informations sur la qualité et sur le développement des peuplements, et lui fournir toutes les informations procurées par les membres de l'OIBT.

- Arguments économiques en faveur de l'aménagement des forêts naturelles
Action: Commander des études sur les coûts et bénéfices économiques et financiers de l'aménagement forestier sous la forme de projets.
- Bois tropicaux: aspects financiers de l'exploitation, de l'aménagement et du commerce des bois
Action: Conduire une évaluation de l'incidence financière de l'exploitation forestière, de la transformation industrielle des bois et du commerce des bois dans tous les pays membres producteurs.
- Identification de situations où les contraintes techniques sont un facteur limitant
Action: Entreprendre, en coopération avec l'IUFRO et la FAO, un examen des besoins de recherche pour l'aménagement des forêts tropicales.
- Identification de projets dans lesquels la production soutenue de bois et de produits non ligneux puisse être combinée
Action: Commander une étude pour identifier des projets de démonstration possibles pour la récolte conjointe de bois et de produits non ligneux.
- Applicabilité de mesures visant à encourager l'aménagement durable
Action: Mener une étude sur les incitations financières possibles par les pays consommateurs en vue d'encourager l'aménagement durable des forêts tropicales.
- Détermination des réponses aux traitements sylvicoles
Action: Commander une évaluation des parcelles d'échantillonnage permanentes, et fournir des directives pour leur mise en place, leur entretien, leur analyse et leur interprétation.
- Effet de l'intensité de l'exploitation sur la production soutenue des forêts
Action: Etudier l'effet de divers degrés d'extraction de bois sur la production soutenue de la forêt.
- La transformation locale des bois, clef de politiques forestières nationales renforcées
Action: Collaborer avec le Comité de l'industrie forestière pour une étude sur les possibilités de transformation accrue et plus poussée des bois dans les pays producteurs.
- Développement des ressources humaines
Action: Etudes régionales pour évaluer la situation actuelle et prévoir les besoins minimaux de personnel pour réaliser l'aménagement durable des forêts.

Démonstration

- Modèles de démonstration d'aménagement
Action: Promouvoir et financer des projets de démonstration pour différents modèles d'aménagement, et promouvoir des réseaux régionaux et sous-régionaux de projets de ce type.

Appui technique

- Directives sur les "techniques optimales"

Action: L'OIBT devra, en consultation avec la FAO, commander des manuels présentant les "techniques optimales" se rapportant à la plupart des activités en jeu dans l'aménagement des forêts naturelles en vue de la production soutenue de bois.

- Directives pour l'aménagement

Action: Commander un ou plusieurs manuels exposant les mesures à prendre pour aménager les forêts en vue de la production soutenue de bois avec un minimum d'intervention, et évaluer les aspects financiers et économiques. Ces manuels devront traiter les aspects d'environnement technique, financiers, économiques et humains.

- Formation appropriée

Action: Collaborer avec la FAO pour déterminer les besoins de formation en matière d'administration et aménagement forestiers.

- Réseau d'information sur l'aménagement forestier

Action: Stimuler et promouvoir, en fournissant un financement initial, la création de réseaux de documentation (au moins en anglais, français et espagnol) comme moyen de diffuser l'information, notamment une information récente et non publiée, sur l'aménagement des forêts tropicales, pour la mettre à la disposition des responsables sur le terrain.

- Réseaux de recherche

Action: Stimuler et appuyer, en coopération étroite avec l'IUFRO et la FAO, des réseaux entre instituts de recherche forestière tropicale dans les domaines du reboisement, de l'aménagement forestier et de la conservation, et des produits forestiers.

- Visites d'échange, colloques et séminaires pour le personnel technique

Action: Créer un fonds pour financer des visites d'échange et la participation de personnel technique à des colloques et séminaires.

INDUSTRIE FORESTIERE

1. Commercialisation

- a) Lancer une campagne d'information du public pour faire ressortir l'importance de l'aménagement et de l'utilisation rationnels des forêts tropicales pour leur conservation à long terme.
- b) Etudier, et si c'est possible mettre en place, des moyens promotionnels pour faciliter la production et la commercialisation de nouveaux produits ligneux tropicaux.
- c) Suivre la question de la révision et de l'harmonisation de la nomenclature et des règles de classement des bois tropicaux.
- d) Organiser des séminaires pour encourager une transformation plus poussée des bois tropicaux dans les pays membres producteurs en vue de promouvoir leur industrialisation et ainsi accroître leurs profits d'exportation.
- e) Financer la livraison de volumes expérimentaux de nouvelles essences et de nouveaux produits, et autres approches promotionnelles pour gagner l'accès à des marchés extérieurs choisis.
- f) Effectuer des études et appuyer des tournées et des séminaires en vue de l'identification de fournisseurs et clients et de l'établissement de contacts commerciaux.
- g) Publier du matériel promotionnel tel que catalogues de nouvelles essences, fiches techniques, etc.

2. Investissement et entreprises en association

- a) Effectuer des études sur l'économie de la transformation secondaire des bois, comprenant entre autres des études de cas.
- b) Promouvoir un développement intégré basé sur l'aménagement forestier rationnel et l'utilisation industrielle des bois grâce à la réalisation de projets de terrain dans des emplacements stratégiques choisis.
- c) Aider à l'identification de mécanismes financiers et de sources de fonds pour des projets industriels pionniers, et le cas échéant aider à leur financement.
- d) Appuyer la diffusion d'information pour la promotion des investissements, par des conférences, des séminaires et des contacts avec les institutions de financement et les investisseurs potentiels.

3. Recherche et vulgarisation

- a) Etablir un réseau international d'instituts de recherche sur les bois tropicaux.
- b) Poursuivre le développement de la banque de données d'information technique de l'OIBT.
- c) Appuyer la recherche de laboratoire sur de nouvelles essences et de nouveaux produits.
- d) Appuyer les essais industriels, la production pilote et la commercialisation de nouvelles essences et de nouveaux produits.
- e) Appuyer les programmes de recherche et de vulgarisation sur:
 - le sciage des essences difficiles;
 - de nouvelles méthodes de séchage, notamment séchage d'essences mélangées;
 - la production de produits de préservation, de résines, etc.;
 - l'utilisation de grumes de petite dimension;
 - l'utilisation des déchets;
 - d'autres aspects de la transformation des bois.
- f) Appuyer la recherche-développement sur l'utilisation des bois tropicaux dans la construction, en particulier des programmes sur:
 - la recherche, les essais et la démonstration de nouvelles essences et de nouveaux produits et systèmes de construction;
 - l'amélioration de la durabilité des bois;
 - de nouveaux dessins de construction;
 - les performances en service;
 - des normes de produits et des codes de construction appropriés.

4. Développement des ressources humaines

- a) Evaluer les besoins de formation et formuler des stratégies de formation.
- b) Appuyer la formation en matière de planification et de gestion d'industries forestières appropriées dans les pays producteurs.
- c) Appuyer la formation en matière de commercialisation des produits forestiers.
- d) Exécuter des programmes régionaux de formation au niveau technicien sur le sciage et la fabrication de placages et contreplaqués.
- e) Appuyer des stages techniques de courte durée pour les industries de transformation secondaire.
- f) Appuyer la création de centres régionaux de formation technique et professionnelle pour les industries du bois.
- g) Financer des tournées d'étude et des stages de formation en entreprise.
- h) Appuyer des séminaires de formation régionaux en vue d'améliorer les capacités de préparation et d'évaluation de projets d'industries forestières appropriées.

- i) Appuyer des tournées d'étude en groupes guidés pour visiter des expositions de machines et foires commerciales.
- j) Préparer et diffuser des matériels de formation technique appropriés.
- k) Améliorer les programmes d'études des instituts de formation existants, et leur fournir d'autres appuis.

5. Politiques et renforcement des institutions

- a) Aider les gouvernements à élaborer des politiques appropriées pour l'aménagement rationnel et l'utilisation durable des ressources forestières, et promouvoir le développement des industries forestières en vue de bénéfices à long terme pour la société.
- b) Encourager et aider à la formulation de politiques appropriées de développement des industries forestières, pour améliorer le climat de l'investissement.
- c) Aider les gouvernements à élaborer et mettre en oeuvre des mesures propres à améliorer le rendement industriel et dissuader les pratiques génératrices de gaspillage et nuisibles à l'environnement.
- d) Appuyer le développement des infrastructures industrielles, des services d'information et de recherche industrielle, et l'adoption de normes appropriées.
- e) Appuyer les efforts visant à supprimer les obstacles au commerce et à l'utilisation des bois tropicaux.
- f) Aider à la création et au renforcement d'organisations industrielles et commerciales, et encourager leur coopération avec le gouvernement.
- g) Appuyer et aider la conception et la préparation d'études sectorielles, de planifications et de programmes d'investissement.

INFORMATION ECONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHE

Eléments du Programme de travail

Le programme de travail pour chacun des domaines de programme se répartit comme suit:

Domaine 1 du programme: Collecte, analyse et diffusion d'information

Elément 1.1 Capacité propre de l'OIBT

Activités

- Développer de manière continue l'infrastructure de systèmes et d'équipement informatiques au Secrétariat de l'OIBT;
- Rassembler des données statistiques et autres informations économiques sur les bois tropicaux
- Développer et, si nécessaire, modifier la forme de cette information pour répondre aux intérêts et aux besoins des pays membres et la diffuser;

- Développer des sous-ensembles d'information sur les bois tropicaux à partir des informations élaborées par d'autres organismes;
- Identifier et corriger les lacunes existantes dans l'information recueillie, par exemple sur les stocks, les prix, les utilisations finales et les produits de transformation secondaire;
- Assurer la coopération des pays membres afin qu'ils fournissent des réponses rapides, complètes, régulières, fiables et qualitatives aux enquêtes statistiques et d'information sur le marché;
- Promouvoir des méthodes statistiques rationnelles: établir des informations statistiques compatibles là où elles sont aisément accessibles, et pourront être recoupées;
- Elaborer des normes communes de cubage et de classification des bois.

Elément 1.2 Publication d'un bulletin commun OIBT/FAO, et autres publications

Activités

- Des propositions sont actuellement examinées en vue d'élaborer et publier une version améliorée du Bulletin mensuel existant de la FAO sur les produits forestiers tropicaux dans le commerce mondial des bois, et un Supplément analytique périodique.

D'autres publications pourront être décidées en fonction des besoins et des ressources disponibles.

Elément 1.3 Coordination des activités dans les domaines économique, statistique et commercial

Activités

- Obtenir sous une présentation uniforme les informations existantes, et utiliser la banque de données de l'OIBT comme foyer central pour l'information sur les ressources forestières, les industries et le commerce international entrant dans le champ d'action de l'OIBT;
- Encourager les pays membres à mener des activités conjointes qui fourniront une information utile pour eux-mêmes et pour l'OIBT;
- Créer une banque de données sur les fournisseurs et acheteurs de bois tropicaux en coopération avec le CCI.

Elément 1.4 Constitution d'un Groupe consultatif d'experts pour l'information économique et l'information sur le marché

Activités

- Création d'un Groupe consultatif d'experts, qui servira d'organe consultatif au sein de l'OIBT sur toutes les questions concernant l'information économique et l'information sur le marché.

Domaine 2 du programme: Assistance technique dans la création et l'amélioration de services statistiques

Activités

- Aider au développement des services statistiques dans les pays membres producteurs;
- Fournir une assistance technique aux pays en développement membres en vue d'améliorer leurs systèmes de collecte, exploitation et diffusion de statistiques, d'une manière compatible avec les exigences de l'OIBT, en fonction de leurs besoins et capacités déclarés;
- Par l'intermédiaire du Programme de bourses de l'OIBT, développer les compétences des personnels de services statistiques;
- Organiser, en collaboration avec la FAO et autres donateurs intéressés, des séminaires et colloques régionaux et sous-régionaux;
- Rédiger, en collaboration avec la FAO, des manuels décrivant les techniques normalisées de statistiques forestières;
- Organiser des conférences périodiques de statisticiens et économistes forestiers sous l'égide de l'OIBT;
- En collaboration avec la FAO, la Commission économique pour l'Europe, et les organismes donateurs, formuler un programme d'assistance pour permettre à des économistes et statisticiens forestiers de pays en développement de participer à des conférences d'intérêt professionnel pour eux.

Domaine 3 du programme: Tribune consultative - Situation et perspective du marché

Activités

- Programmer et organiser le Débat annuel sur le marché;
- Préparer l'Examen annuel conformément à l'Article 28 de l'AIBT;
- Inviter les pays membres à soumettre des états du marché par pays;
- Assurer la participation active et entière des experts engagés dans le commerce et l'industrie du bois aux discussions, y compris celles portant sur des sujets particuliers se rapportant à l'étude de l'économie des bois tropicaux;
- Rédiger une Déclaration autorisée de l'OIBT sur l'évolution du marché et les perspectives à court terme, et avec le temps faire de l'OIBT un "porte-parole" sur les questions importantes pour l'économie des bois tropicaux.

Domaine 4 du programme: Etudes de situation, de tendances et de perspectives

Elément 4.1 Etudes de situation et de perspectives

Activités

- Entreprendre des études sur l'offre et la demande actuelles et sur le fonctionnement des marchés de bois tropicaux dans les grandes régions du monde;
- Entreprendre des études des utilisations finales et les mettre à jour périodiquement afin de suivre les changements qui interviennent sur le marché;
- Autres sujets d'étude:
 - (i) Disponibilité et acceptation sur le marché d'essences peu connues;
 - (ii) Etudes visant à apprécier l'image de marque des bois feuillus tropicaux par rapport à d'autres bois.

Elément 4.2 Tendances et perspectives à moyen et long terme

Activités

- Préparer une étude sur l'offre et la demande à long terme de bois tropicaux dans le monde, pour servir de guide à la planification sectorielle par pays producteurs et consommateurs;
- Identifier les marchés potentiels et fournir une information relative à la structure, aux relations de marché, aux besoins de produits, à la concurrence et aux perspectives pour des produits déterminés;
- Conduire régulièrement des études de marché en vue de fournir une connaissance plus ouverte et plus complète des marchés de bois tropicaux;
- Etudier des sujets d'intérêt tels que par exemple production et commerce de produits à forte valeur ajoutée;
- Encourager des études sur la production et la consommation qui permettront:
 - a) d'identifier pour une région donnée les biens et services attendus de la forêt, en prenant en considération des facteurs tels que densité de population, topographie, climat, etc.;
 - b) de déterminer quels sont les ressources que la forêt peut fournir d'une manière soutenue;
 - c) d'identifier les mesures nécessaires pour remédier aux pénuries et aux obstacles, ainsi que les potentialités d'exportation de bois ou autres produits vers d'autres régions du pays ou d'autres pays;
 - d) de déterminer les relations entre croissance démographique, demande, commerce, développement économique et déboisement.

Domaine 5 du programme: Etudes d'orientation

Activités

- Effectuer et encourager des études visant à satisfaire les besoins d'information et guider la planification et la formulation de politiques sur des questions importantes pour l'économie des bois tropicaux;
- Evaluer l'incidence sur le commerce de produits forestiers provenant d'activités légitimes de conversion des terres, de catastrophes naturelles, etc. de politiques limitant le commerce des bois à des produits provenant de forêts régulièrement aménagées;
- Déterminer l'avantage économique comparatif dont bénéficient les pays producteurs pour la transformation secondaire de leurs bois tropicaux;
- Evaluer les restrictions touchant les bois tropicaux et leur impact;
- Comparer l'économie des forêts naturelles et des reboisements, et évaluer leurs impacts respectifs sur l'environnement;
- Evaluer les difficultés de transport auxquelles sont confrontés les pays producteurs.

* * *